



**Municipalité de
Saint-Paul-de-
Montminy**



**PLAN D'ACTION POUR
DÉTECTER ET
RÉDUIRE LE PLOMB
DANS L'EAU POTABLE**



JANVIER 2026

Table des matières

Contexte	2
Plan d'action	3
a. Identifier les adresses prioritaires	3
b. Détecter le plomb et cibler la source	3
c. Analyser les résultats et corriger la situation	5
Recommandations s'il y a présence de plomb à la suite d'un échantillonnage	6
Rapport d'avancement	6
Conclusion	7

Contexte

Depuis 2013, le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) du Québec exige un suivi du plomb et du cuivre dans l'eau fournie par des systèmes de distribution afin de protéger les utilisateurs.

Le plomb n'est généralement pas présent dans les réseaux de distribution d'eau potable. Les matériaux de plomberie sont la principale source de plomb. D'ailleurs, c'est la dissolution du plomb présent dans les tuyaux, surtout au niveau des entrées de service ou autres raccordements entre certaines maisons et le réseau de distribution municipal où peut se retrouver une petite quantité de plomb dans l'eau du robinet.

En mars 2021, la norme a été abaissée afin de réduire davantage l'exposition au plomb dans l'eau soit à 5ug/L.

En lien avec le RQEP, la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy réalise annuellement des campagnes d'échantillonnage pour détecter la présence de plomb et de cuivre dans l'eau potable qui est distribuée dans les résidences et commerces situés sur son territoire.

En plus de la campagne d'échantillonnage, le RQEP exige également que les municipalités du Québec élaborent un plan d'action de réduction du plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada. De ce fait, le plan d'action de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy réalisé à l'aide du "*Guide d'évaluation et d'intervention relatif au suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable en un coup d'œil*", partie 4; préparer le plan d'action en réponse à la présence de plomb dans l'Eau potable, du Gouvernement du Québec, est donc présenté ci-après.

Plan d'action

Afin d'assurer une eau potable de qualité conforme aux normes prévues par le RQEP, la Municipalité a mis en œuvre un plan à trois volets :

- a. Identifier les adresses prioritaires**
- b. Détecter le plomb et cibler la source**
- c. Analyser les résultats et corriger la situation**

a. Identifier les adresses prioritaires

Les adresses sont priorisées selon la date de construction des immeubles. Le programme a débuté il y a déjà quelques années et une vingtaine de résidences ont été visitées.

1. L'eau des résidences et/ou commerces construits avant 1955
2. L'eau des résidences et/ou commerces construits avant 1970
3. L'eau des résidences et/ou commerces construits avant 1990

Le Ministère exige un nombre d'échantillons provenant d'au moins un établissement accueillant des enfants de six ans et moins comme une garderie ou une école primaire. Ces échantillons ne devraient pas représenter plus de 10 % de tous les échantillons prélevés dans l'année pour le suivi réglementaire. Tous les bâtiments échantillonnés ne doivent pas faire l'objet d'un autre échantillonnage pour une période de cinq ans.

b. Détecter le plomb et cibler la source

La campagne annuelle d'échantillonnage pour la détection du plomb et du cuivre dans l'eau distribuée s'effectue entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022.

La procédure d'échantillonnage est la suivante :

- Choisir le robinet de la cuisine ou le robinet le plus utilisé pour la consommation humaine;
- Laisser l'aérateur de robinet en place (s'il y a lieu)
- Laisser couler l'eau froide pendant 5 minutes à débit moyen et constant
- Fermer le robinet et attendre 30 minutes (aucun autre robinet ne doit être utilisé pendant ce temps d'attente);
- Après 30 minutes, remplir la bouteille d'un litre avec l'eau froide à débit modéré en laissant de l'espace d'air sous le bouchon;
- Mesurer le pH et la température et noter sur le formulaire prévu à cet effet;
- Recueillir toutes autres informations utiles et connues du propriétaire (ex. longueur de l'entrée de service, le diamètre de la conduite, le matériel et la date de construction;

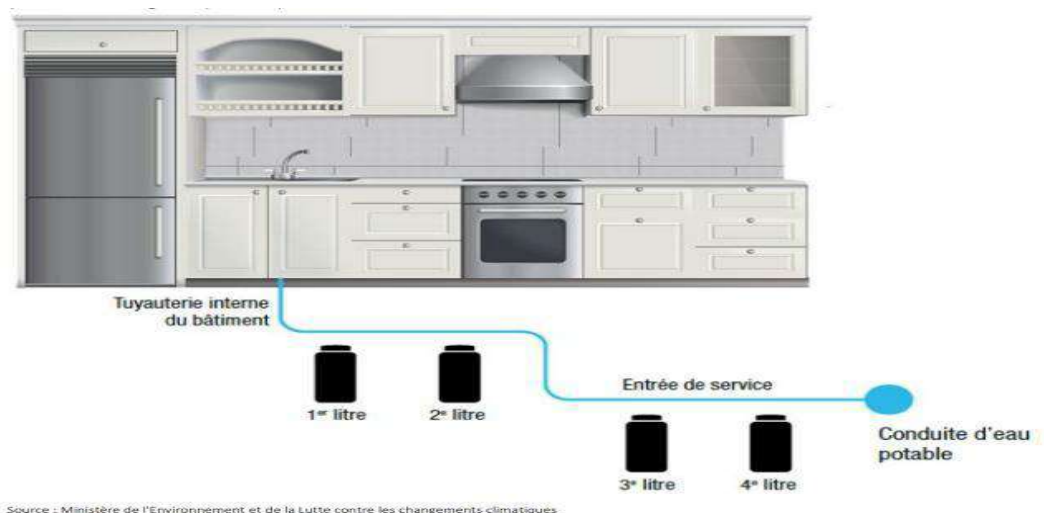
- Mettre la bouteille dans une glacière avec un sachet réfrigérant;
- Envoyer l'échantillon au laboratoire accrédité.

Résultat non conforme

Advenant un résultat non conforme qui démontre un dépassement en plomb, une reprise de l'échantillon doit être réalisée, et ce, de façon séquentielle.

La procédure d'échantillonnage est la suivante :

- Choisir le robinet de la cuisine ou le robinet le plus utilisé pour la consommation humaine;
- Laisser l'aérateur de robinet en place (s'il y a lieu)
- Laisser couler l'eau froide pendant 5 minutes à débit moyen et constant
- Fermer le robinet et attendre 30 minutes (aucun autre robinet ne doit être utilisé pendant ce temps d'attente);
- Après 30 minutes, remplir la bouteille d'un litre identifiée no. 1 avec l'eau froide à débit modéré en laissant de l'espace d'air sous le bouchon; répéter avec les bouteilles identifiées no. 2, no. 3 et no.4;
- Mesurer le pH et la température et noter sur le formulaire prévu à cet effet;
- Mettre les bouteilles dans une glacière avec un sachet réfrigérant;
- Envoyer les échantillons au laboratoire accrédité.



c. Analyser les résultats et corriger la situation

L'analyse des résultats des prélèvements séquentiels permettra de cibler la source possible de plomb et de prendre une décision sur les travaux correctifs à réaliser pour remédier à la situation.

Solutions à envisager

Afin d'atténuer la concentration de plomb dans l'eau, voici les advenues qui sont à envisager :

✓ Ajustement de l'équilibre de l'eau distribuée

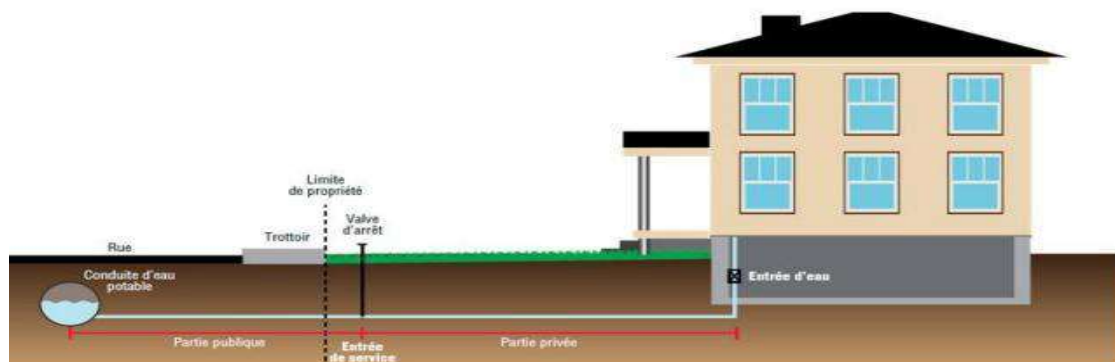
L'ajustement chimique de l'eau distribuée peut être une advenue possible dans le cas où le plomb touche plusieurs résidences dans un même secteur. De plus, ajustement de pH comporte d'autres avantages comme la diminution à l'exposition à d'autres métaux, la préservation des conduites de distribution et la réduction d'épisode d'eau rouge.

✓ Inspection de la plomberie visible

Comme la plomberie ou les équipements connexes peuvent contenir du plomb, un expert mandaté par la municipalité peut faire un examen visuel de la résidence ou du commerce touché par le dépassement en plomb. Advenant que cet examen visuel révèle la présence d'éléments comportant du plomb du côté privé, la réalisation des travaux est de la responsabilité du propriétaire.

✓ Remplacement de l'entrée de service

Dans la situation où la source de plomb semble provenir de l'entrée de service, son remplacement permet d'éliminer le problème à la source. Il faut procéder au remplacement complet de l'entrée de service, autant la partie privée que publique afin de remédier activement à la situation.



Source : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Recommandations s'il y a présence de plomb à la suite d'un échantillonnage

Si une concentration de plomb est supérieure à la norme, il est recommandé aux résidents concernés d'adopter de nouvelles habitudes afin de limiter l'exposition en attendant que des travaux correctifs soient effectués.

- ✓ Laisser couler l'eau jusqu'à ce qu'elle devienne froide. Par la suite, laisser couler le robinet une ou deux minutes afin d'éliminer l'eau qui a stagné dans l'entrée de service (ex. : le matin au réveil ou en revenant le soir). D'autres moyens existent pour purger la tuyauterie, par exemple actionner la chasse d'eau de la toilette, prendre une douche ou utiliser le lave-vaisselle ;
- ✓ Utiliser l'eau froide pour boire, cuisiner ou préparer des substituts de lait maternel ;
- ✓ Nettoyer régulièrement l'aérateur (le petit filtre au bout du robinet) pour y déloger les particules qui auraient pu s'y accumuler ;
- ✓ Installer, au besoin, un dispositif de traitement certifié pour la réduction du plomb dans l'eau (conformément à la norme NSF/ANSI 53). Il est inutile de faire bouillir l'eau, car le plomb ne s'évapore pas. Pour de plus ample information, consulter ce lien : www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/plomb/Plomb-eau-potable-Quoi-Faire.pdf

Rapport d'avancement

Depuis 2020, plus d'une vingtaine de bâtiments ont été échantillonnés, dont une quinzaine construite avant 1955. Parmi ceux-ci, un résultat a démontré un dépassement pour le plomb. Les recommandations pour chacun des cas sont présentées dans le tableau ci-après.

Année	Source de plomb	Travaux réalisés
2021	Plomberie à l'intérieur du bâtiment	Travaux de réfection de la plomberie

Conclusion

La Municipalité de St-Paul-de-Montminy réaffirme son engagement à assurer une eau potable de qualité, conforme aux normes en vigueur. Les efforts déployés dans le cadre de ce plan d'action témoignent d'une volonté d'amélioration continue, de transparence et de collaboration avec les citoyens. Les campagnes annuelles permettront de suivre l'évolution de la situation et de prendre action avec la collaboration des citoyens concernés au besoin.



Aquatech Société de Gestion de l'Eau (ASGE)

2099, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4

Téléphone : 450 646-1903 • Télécopieur : 450 646-9832